

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°58.2018

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le jeudi 22 novembre 2018 à 14 heures 30.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 4
Qui ont donné pouvoir : 4

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Henri ANTONA, le Maire.

Présents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

07/11/2018

Date d'affichage

23/11/2018

Absents : Antoine PERETTI (procuration à Henri ANTONA), Félix PERETTI (procuration à Lucien LACOMBE), Jean-Baptiste Félix MARIANI (procuration à Jean Paul ANTONA), Patrice FOUCHARD (procuration à René MAILLET)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le quorum est atteint : oui non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

Objet de la délibération : Proposition de renoncement à la perception d'une recette

Vu l'arrêté municipal A23/2018 du 14/06/2018, plaçant Madame Henriette LEONI à demi traitement à compter du 08/02/2018, jusqu'à la décision d'admission à la retraite de la CNRACL ;

Vu l'arrêté municipal A44/2018 du 01/10/2018, plaçant Madame Henriette LEONI à la retraite pour invalidité ;

Considérant que pendant cette période, l'agent a perçu son traitement y compris les charges salariales et patronales et qu'à ce titre, il conviendrait de régulariser un trop perçu d'un montant de 847.23 €.

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- DECIDE de renoncer à la perception de cette recette
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et enregistré au Registre, les membres présents.

PAR LA DÉLÉGATION DU MAIRE ADJOINT
JEAN PAUL ANTONA

